

ACTE D'ENGAGEMENT

« conditions d'utilisation des services ArcGis : Service distribué par l'Institut Agro Dijon »

La Direction des systèmes d'information (DSI), département de l'Institut Agro Dijon, met à la disposition de l'établissement
les ressources distribuées par ESRI sur le site <https://sigea.maps.arcgis.com/> .

Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature du présent acte d'engagement par le bénéficiaire.

Contexte :

Les établissements d'enseignement agricole technique (près de 800 lycées publics, CFA, CFPPA, MFREO, UNREP et CNEAP) ont désormais accès à la plateforme ArcGIS au travers du programme de donation Esri France.

Ils peuvent demander un accès à la plateforme ArcGIS en s'inscrivant sur le portail Sigea (<https://sigea.educagri.fr>). Ils y découvriront également quelques tutoriels et ressources développées par les équipes de l'Institut Agro Dijon et établissements agricoles participants.

Article 1 : Objet, détail de l'acte d'engagement

L'Institut Agro Dijon ouvrira un accès à la plateforme ArcGIS Online (création de cartes interactives) dans les meilleurs délais à réception de la signature du présent acte d'engagement.

Une personne de l'établissement bénéficiaire du présent acte d'engagement (généralement un enseignant en charge de l'apprentissage de la géomatique) disposera ainsi de :

- 1 compte par enseignant nominatif de la forme uai_nom.prenom (uai est un numéro d'identification d'établissement),
- (si besoin) X comptes étudiants anonymes de la forme uai_etudiant.x,
- l'accès à l'application bureautique SIG « ArcGIS Pro » et aux extensions disponibles (avec un utilisateur nommé, il est possible de se connecter à ArcGIS Pro depuis un maximum de trois ordinateurs simultanément).

Les détails sont disponibles sur <https://sigea.educagri.fr/tutos-sig/tutos-arcgis-online>

L'établissement s'engage à respecter les conditions d'utilisation et de diffusion des données qu'il utilise pour créer des contenus, et à respecter l'usage ESRI "[conditions générales](https://sigea.educagri.fr/logiciels/app-bureautiques)" et "[Ecoles et Bibliothèques](https://sigea.educagri.fr/logiciels/app-bureautiques)" (<https://sigea.educagri.fr/logiciels/app-bureautiques>).

Article 2 : Modalités financières

Le service est délivré gratuitement, dans le cadre de la donation Esri France.

Article 3 – Durée de l'engagement et résiliation

Cet engagement est conclu pour une durée indéterminée.

La résiliation des comptes pourra être mise en place :

- sur simple demande de l'établissement à l'adresse <https://sigea.educagri.fr/contact> ;
- en cas de départ de l'établissement et de changement de référent ;
- inutilisation du compte pendant 24 mois (non réponse aux sollicitations) ;
- arrêt du maintien du service par l'Institut Agro Dijon ;
- arrêt du programme de donation Esri France ;
- utilisation des produits non conforme aux conditions d'utilisation.

Article 4 – Données personnelles

En rejoignant l'interface <https://sigea.maps.arcgis.com/> :

Les éléments que vous créez feront partie du contenu de l'organisation appelée « Enseignement agricole technique » et pourront être modifiés ou supprimés par vous ou l'administrateur (gestionnaire désigné à l'Insitut Agro Dijon).

Votre compte sera géré par l'administrateur qui a la possibilité de réinitialiser votre mot de passe, de changer votre adresse électronique et de déterminer l'accès à My Esri, ainsi qu'à la communauté et aux forums.

Si vous quittez l'organisation, votre nom d'utilisateur sera supprimé d'ArcGIS Online. Votre accès aux sites Web Esri peut également être désactivé, ce qui peut inclure les cours de formation et les incidents de support.

Vous avez la possibilité de modifier votre mot de passe dans la section « mon profil »

Accès, modification, suppression des données

Pour exercer votre droit d'accès et de modification des données, il faut se connecter à la plateforme <https://sigea.maps.arcgis.com/>, section « mon profil ».

Les demandes de modification de votre adresse électronique ou de suppression de vos données de la plateforme seront traitées en envoyant un e-mail à l'adresse <https://sigea.educagri.fr/contact>. L'Insitut Agro Dijon s'engage à répondre à votre demande sous un mois.

Utilisation des données

L'Insitut Agro Dijon ne fait aucune utilisation de vos données personnelles, mis à part le comptage de comptes par établissement (nombre de comptes enseignants / étudiants par établissement).

L'Insitut Agro Dijon, en tant qu'administrateur de la plateforme, a accès à la réinitialisation (mais pas à la visualisation) de votre mot de passe et de votre adresse électronique.

L'Insitut Agro Dijon ne conserve aucune donnée ni aucun contenu créé sur la plateforme.

Pour connaître les utilisations faites par Esri (donateur du service) de vos données personnelles, vous devez vous référer à leur politique de confidentialité (disponible sur l'interface).

Fait à, le

Établissement :

Direction :

Utilisateur du service :

Nom et qualité

Nom et qualité

(à faire précéder de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »)

(à faire précéder de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »)

Signature

Signature